

28 juin 2022

Inauguration du dispositif régional VigilanS.

Mardi 28 juin 2022, le CHU Dijon Bourgogne a inauguré son nouveau dispositif régional de veille post hospitalière des patients ayant fait une tentative de suicide: VigilanS.

Traverser une crise suicidaire et tenter de mettre fin à ses jours n'est pas sans conséquence. Les personnes concernées évoquent souffrir encore davantage de la culpabilité ressentie et du regard désapprobateur des proches. Dans plus de deux tiers des cas, les personnes ne sont pas hospitalisées plus de 24 heures, et seule une minorité d'entre elles s'engagent dans des soins spécialisés après leur retour à domicile.

C'est pourquoi la survenue d'une tentative de suicide dans un parcours de vie multiplie par 20 le risque d'une autre tentative de suicide dans l'année, et par 4 le risque de suicide à terme. Une attention particulière centrée sur le maintien du lien avec ces personnes doit donc être apportée afin de limiter et prévenir la réitération suicidaire.

En France, le dispositif VigilanS procède de cette volonté. Il consiste en un système de recontact et d'alerte organisé autour des personnes ayant fait une tentative de suicide, articulé avec tous les professionnels concernés et les dispositifs de soins existants.

Expérimenté par l'équipe du Pr VAIVA à Lille depuis 2015, VigilanS se déploie progressivement à travers la France depuis 2018. En Bourgogne-Franche Comté, les départements du Jura, du Doubs et de la Saône et Loire étaient déjà couverts. Dorénavant, l'équipe VigilanS du CHU, en partenariat avec le CH Pierre Lôô, couvre les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre.

VigilanS, comment ça fonctionne?

A la sortie d'un service d'urgence ou d'une structure de soins, toute personne ayant fait une tentative de suicide se voit proposer d'entrer dans le dispositif. Elle reçoit une carte ressource avec le numéro de téléphone qu'elle peut contacter en cas de besoin ainsi qu'une fiche d'information sur le dispositif.

L'équipe informe ensuite par courrier les professionnels de santé du cercle de soin de cette personne (principalement son médecin traitant) de son entrée dans le dispositif et programme une veille.

Cette veille dure 6 mois, durant lesquels l'équipe VigilanS garde le contact avec la personne grâce à des appels téléphoniques et/ou l'envoi de cartes postales et au-delà desquels la veille active s'arrête si tout va bien. En cas de nouvelle tentative de suicide, la personne réintègre le dispositif depuis le J1.

VigilanS c'est qui?

Une équipe opérationnelle basée au CHU Dijon Bourgogne, composée :

- D'infirmiers, infirmières au téléphone : Ils-elles appellent les patients à des temps spécifiques, répondent aux appels entrants, font le lien avec les médecins traitants et les professionnels de santé intervenant auprès des patients, éventuellement avec leurs proches ou familles. A chaque appel, ils-elles évaluent le risque suicidaire et coordonnent les recours disponibles pour les personnes ;
- D'un médecin, d'un cadre de santé et d'une secrétaire, garants de la pertinence des interventions proposées et de la bonne articulation du dispositif avec l'offre de soins existante ;
- D'une infirmière en poste au CMP de DECIZE (58) qui assure un relais pour la communication, la mise en œuvre du dispositif et les actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels partenaires de la Nièvre.

Conduites suicidaires

En France, on estime à 200 000 le nombre de tentatives de suicide par an dont plus de 80% arrivent aux Urgences. En 2017, 8355 personnes sont décédées par suicide.

En Bourgogne Franche-Comté, 3678 recours aux Urgences pour TS ont été répertoriés en 2017 c'est-à-dire environ 10 recours quotidiens, et 5 tentatives de suicide pour 1000 passages aux Urgences.

Le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide est plus élevé en Bourgogne Franche Comté que la moyenne nationale, faisant de notre région l'une des plus touchées en France avec la Bretagne, la Normandie et les Hauts de France.

Pourtant les décès par suicide sont des morts évitables :

En France, entre 2000 et 2017, les morts par suicide ont régressé de 23%.

Entre 2014 et 2017, la mise en place de VigilanS Nord Pas de Calais s'est accompagnée d'une diminution de 10% des décès par suicide.

En mobilisant nos forces ensemble et en coordonnant nos actions, nous pouvons diminuer significativement la morbidité et la mortalité suicidaires.

